RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 mars 2023
*** * ***

L'an deux mil vingt trois, le trois mars à dix neuf heures,
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023
Le Conseil Municipal de Marcilly-en-Villette dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé NIEUVIARTS, Maire.

Présents : Mme Carole LANDRY - MM. Maxime ROUSSEL – Didier BRAULT – MM. Patrick PILON - Jacques ROBERT - Laurent DELORT - Joachim SALVAN - Nicolas LE GUILLARD - Adama MAR (départ à 20 h 20) - Mmes Virginie MARTIN - Aline POUGET - Laurence TRÉMEAU - M. Lionel DUPLAIX – Mme Brigitte GARNIER – M. Pascal ANDRÉAZZA (départ à 21 h).

Absents excusés : Mmes Stéphanie CHARRON (pouvoir à M. Roussel) - Marie-Anne LINGARD (pouvoir à D. Brault) - Catherine LOBO (pouvoir à Aline Pouget)
Secrétaire de séance : Mme Aline POUGET

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 16
Excusés : 3
Votants : 19

ORDRE DU JOUR

1) Comptes de gestion : Budget général-Budget Eau-Budget Assainissement-Budget La Chaise
2 Comptes administratifs : Budget général-Budget Eau-Budget Assainissement-Budget La Chaise
3) Affection des résultats : Budget général-Budget Eau-Budget Assainissement-Budget La Chaise
4) Budgets primitifs de l'exercice 2023 :
   Budget général : Subventions aux associations
   Détail des investissements projetés
   Informatisation de la gestion du cimetière
   Renouvellement bail du presbytère
   Budget Eau
   Budget Assainissement
   Budget Aménagement réserve foncière La Chaise
5) Convention avec le Conseil départemental pour dossier Panibois
6) Concert église St Etienne : samedi 23 septembre – demande subvention FACC
7) Rapport d'activités 2022 du CCAS
8) Adhésion au FUL (fonds unifié logement)
9) Demande de LogemLoiret pour la cession de logements
10) Questions diverses : Fête des lapins le 9 avril 2023

* * * * *

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du 11 janvier 2023

Approbation des comptes de gestion 2022 :
des Budgets La Chaise (2023/9) ; eau (2023/10) ; assainissement (2023/11) ; Commune (2023/12)
Monsieur Joachim Salvan rend compte des opérations de l'exercice 2022 en l'absence du maire conformément à la réglementation. Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité, à l'exception de Monsieur le Maire.

Approbation des comptes administratifs 2022 :
des Budgets La Chaise (2023/13) ; eau (2023/14) ; assainissement (2023/15) ; Commune (2023/16)
Monsieur Joachim Salvan rend compte des opérations de l'exercice 2022 en l'absence du maire conformément à la réglementation. Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité, à l'exception de Monsieur le Maire.

Affectation des résultats de l'exercice 2022 des Budgets général, eau, assainissement, La Chaise

2023/17 Budget de La Chaise :

2023/18 Report d'un excédent de la section de fonctionnement de 7 016.71 € au compte 002

2023/18-Budget du service de l'eau :

Report d'un excédent de la section de fonctionnement de 11 823.37 € au compte 002

Report d'un excédent de la section d'investissement de 255 032.50 € au compte 001

2023/19 Budget de l'assainissement :

Report d'un excédent de la section de fonctionnement de 65 687.32 € au compte 002

Report d'un excédent de la section d'investissement de 6 969.96 € au compte 001

2023/20-Budget général :

Report d'un excédent de la section de fonctionnement de 300 000 € au compte 1068 et 194 543.72 € au compte 002

Report d'un excédent de la section d'investissement de 429 265.59 € au compte 001

2023/21 - Budget 2023 de la Chaise

Le budget, voté à l'unanimité, s'équilibre en fonctionnement à 7 016.71 €.

2023/22 Budget 2023 de l'eau

Le budget, voté à l'unanimité, s'équilibre en fonctionnement à 262 677.21 € et en investissement à 396 672.50 €, les investissements prévus concernant essentiellement une extension du réseau d'adduction et le changement de compteurs.

Monsieur Mar quitte la séance à 20 h 20.

2023/23 Budget 2023 de l'assainissement

Le budget, voté à l'unanimité, s'équilibre en fonctionnement à 218 588.29 € et en investissement à 89 230.96 €.

2023/24 SUBVENTIONS 2023 : attribution aux associations

Le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Garnier, MM. Roussel, Pilon, Salvan et Duplaix qui n'ont pas pris part au vote, fixe le montant des subventions aux associations pour l'année 2023, selon le tableau ci-après

Ecole de Musique (à verser à l'Union Musicale)	15 000 €	Art 'en ciel	50 €
Harmonie	1 500 €	Les Marcilly à Marcilly	500 €
C.O.S.M.	5 000 €	Les gamelles de l'amitié	200 €
U.A.M. Tir	550 €	Ass. Parents Investis	1 000 €
Club des Anciens	300 €	U.C.P.S.	200 €
Amicale des A.F.N.	200 €	Biennale de Sologne	1 000 €
Amicale du Bourillon	255 €	EnsembleS pour vous	200 €
Groupe scolaire Xavier Deschamps (33 €/enf au 1er janvier)	6 996 €	Garajazik	200 €
Ciné Marcilly	250 €	Restos du Cœur	250 €
Union du Commerce de Marcilly	1 000 €	Secours catholique	200 €
Association sportive du golf	500 €	Comité départemental randonnée pédestre	30 €
Ecole de Golf	500 €	Croix Rouge Française	100 €
Association Equestre Marcilly	2 000 €	La Prévention Routière	150 €
subv acq matériels compet officielle	1 000 €	Secours populaire	200 €
ID Créations	150 €	Ass Anc Maires Adjoints Loiret	50 €
Choraline	500 €	Conciliateurs justice	200 €
Ensemble stimulons Thibault	150 €		

Avant la présentation du budget de la commune, Monsieur le Maire communique la liste prévisionnelle des investissements prévus au budget 2023.

M. Andréazza, au titre de la minorité, demande à présenter une motion constatant qu'aucune de leurs propositions n'ont été retenues en trois ans quel que soit le montant, même modique, même pour des budgets participatifs. Il fait part de ses regrets quant aux refus de la majorité face aux propositions de la minorité.

M. le Maire porte aux voix cette motion : 2 voix pour (P. Andréazza, B. Garnier)
2 abstentions (H. Nieuviarts, L. Duplaix)
14 voix contre

Monsieur Andréazza quitte la séance à 21 heures.

2023/25 Budget Primitif 2023 (Budget général)

Le budget,voté à l'unanimité des membres restant présents, s'équilibre en fonctionnement à 1 873 343.72 € et en investissement à 1 629 782.19 €.
Le budget d'investissement d'un montant de 1 629 782.19 € prend notamment en compte, outre le remboursement des emprunts, divers équipements et travaux :

2023/26 Renouvellement bail presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de renouveler le bail relatif à la mise à disposition du presbytère au profit de l'Association Diocésaine d'Orléans, pour une durée de neuf ans, à compter du 1er janvier 2023. Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à renouveler le bail.

2023/27 Convention avec Conseil Départemental : travaux RD 921

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant du Conseil départemental en date du 16 janvier 2023 relatif au développement de la zone d'activités et de la nécessité d'un nouvel aménagement avec la réalisation d'un carrefour tourne à gauche à l'intersection de la RD 921 et de la rue des Châtaigniers, en lieu et place du carrefour actuel à l'intersection de la RD 921 et de la rue des Vignes.
La maitrise d'ouvrage sera portée par le Département.
L'aménagement de la rue des Châtaigniers (voirie, éclairage public, fourreau télécommunications) serait à répartir entre la commune de Marcilly-en-Villette (50%) et la Communauté de Communes des Portes de Sologne (50%), coût des travaux estimé à 36 375 € HT. Le Département prend en charge le coût d'aménagement du carrefour, estimé à 282 650.40 € TTC. Il convient de conclure au préalable une convention de travaux, de gestion et d'entretien ultérieur des parties d'ouvrages entre les trois collectivités. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document pour la réalisation de ces travaux d'aménagement.

2023/28 Subvention : Conseil Départemental dispositif « En Scène »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation d'un concert le samedi 30 septembre 2023 à l'église Saint-Etienne, il convient de saisir le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au titre du dispositif « En Scène ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec Celtik'Raic et le charge de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental et de signer toutes pièces relatives à ce dossier

2023/29 Adhésion FUL (fonds unifié du logement)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant du Conseil départemental sur le Fonds Unifié Logement (FUL) dont le nouveau règlement a été adopté avec effet du 1er janvier 2023. Le FUL permet notamment de répondre aux besoins d'accès ou de maintien en logement pour les personnes en difficulté.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à adhérer au FUL pour l'année 2023 et à verser le montant de l'adhésion.

2023/30 LogemLoiret : cession 16 logements

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de LogemLoiret sollicitant l'avis du Conseil Municipal pour la cession de seize logements sur le territoire communal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les seize cessions demandées.

2023/31 Centre Communal d'Action Sociale : Rapport d'activité 2022

Madame Landry, Adjointe aux affaires sociales, rend compte de l'activité 2022 du CCAS.
Le Conseil Municipal prend acte de cette communication relative au rapport d'activités 2022 du Centre Communal d'Action Sociale.

Questions diverses

- présentées par Monsieur Duplaix

1-sur la communication faite du dispositif de consultation médicale urgente non vitale.
Monsieur le Maire lui répond qu'il est prévu une page dans le prochain bulletin qui sera distribué fin mars. L'information a été relayée dès janvier sur les supports numériques (site de la commune, panneau pocket, facebook, affichage dans les commerces et panneaux affichages)

2-sur la communication du Contrat Territorial Global dans le bulletin.
Monsieur le Maire indique que ce contrat concerne uniquement les actions de l'accueil de loisirs sans hébergement et donc uniquement les familles des enfants scolarisés dans la commune a fait l'objet d'une information via le site dédié aux inscriptions scolaires et aux activités périscolaires et extra-scolaires. Il ne sera donc pas repris dans le cadre du bulletin.

- Madame Pouget informe que le dimanche 9 avril est donné rendez-vous aux enfants de moins de 12 ans, chasseurs d'œufs en chocolat, sur le parcours de santé, avec la présence du Lapin.

- Monsieur Roussel fait part du déploiement progressif depuis le jeudi 2 mars de l'interruption d'éclairage public entre 23 h et 5h, à l'exception des entrées de bourg.

- Monsieur le Maire informe que Madame Paris, députée, tiendra une permanence sur la place de l'Eglise le samedi matin 11 mars de 9 heures à 12 heures.

La séance est levée à 21 h 50.

La secrétaire de séance | Le Maire

A.Pouget | H. Nieuviarts